

GESTION DES DÉCHETS

RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE

EXERCICE 2023



Benne robotisée

SOMMAIRE

Synthèse (quelques chiffres clés).....	3
--	---

Table des matières

1 - Présentation générale du service.....	3
A - Compétence exercée.....	3
B - Territoire desservi.....	3
C - Population desservie.....	4
D - Mode de gestion du service.....	5
E - Volumes/tonnages et leur évolution.....	6
F - Équipements du service (au 31/12/2023).....	7
1) Porte à porte :.....	7
2) Apport volontaire :.....	7
3) Communication/Prévention :.....	7
4) Déchèteries :.....	7
Localisation des déchèteries et des éco-points.....	7
5) Collecte et traitement des déchets.....	12
2 - Indicateurs de performance.....	15
3 - Actions réalisées et à venir.....	19
A - Actions - Organisation (<i>y compris hygiène & sécurité</i>).....	19
B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux).....	20
C - Dépenses de l'exercice.....	21
D - Investissements à venir en 2024.....	22
4 - Financement du service.....	23
5 - Tarification du service.....	24
A - Présentation générale des modalités de tarification du service.....	24
B - Prix du service.....	25
6 - Actions de solidarité.....	28
ANNEXE : SYNOPTIQUE 2023.....	29

Abréviations :

- **OMR**.....: **O**rdures **M**énagères **R**ésiduelles (bacs marron)
- **EM**.....: **E**mballages **M**énagers (bacs jaune)
- **DMA.** : **D**échets **M**énagers et **A**ssimilés (OMR + EM + déchèteries + autres)
- **TMB**.....: **T**ri **M**écano **B**iologique
- **ISDND**: Installation de **S**tockage des **D**échets **N**on **D**angereux
- **ISDD**.....: Installation de **S**tockage des **D**échets **D**angereux
- **TEOM**: **T**axe pour l'**E**nlèvement des **O**rdures **M**énagères

RPQS DÉCHETS - 2023

SYNTHÈSE (quelques chiffres clés)

- Population desservie : **104 398** habitants (données de référence – CITEO).
- Prix du service : taux TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) 2023 : **11,60 %**.
- Tonnages collectés de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMR + EM + déchèteries + autres) **47 632 T**
- Taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) : **81,76%** (80,21 % en 2022).

1 - Présentation générale du service

A - Compétence exercée

Cholet Agglomération est en charge de la gestion complète du service de collecte et de traitement des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA), avec pour finalité de valoriser au maximum le gisement et de réduire le plus possible la production et la nocivité des déchets ainsi que la part à éliminer.

La collecte et le traitement des déchets sont régis par les règlements de service suivants :

- le règlement de collecte des DMA, approuvé le 22 avril 2022,
- le règlement de la Redevance Spéciale Déchets, approuvé le 17 janvier 2022,
- le règlement des déchèteries rurales et urbaines, et des éco-points, approuvé le 13 décembre 2021.

B - Territoire desservi

En 2023, la collecte des déchets ménagers est assurée pour les 26 communes membres de Cholet Agglomération.

Communes	Population (INSEE sous contrat CITEO)
Bégrolles-en-Mauges	2 107
Cernusson	337
Chanteloup-les-Bois	694
Cholet	54 037
Cléré-sur-Layon	337
Coron	1 580
La Plaine	997
La Romagne	1 947
La Séguinière	4 192
La Tessoualle	3 189
Le May-sur-Evre	3 820
Les Cerqueux	877
Lys-Haut-Layon	7 789

Communes	Population (INSEE sous contrat CITEO)
Maulévrier	3 203
Mazières-en-Mauges	1 256
Montilliers	1 215
Nuillé	1 454
Passavant-sur-layon	125
Saint-Christophe-du-Bois	2 794
Saint-Léger-sous-Cholet	3 018
Saint-Paul-du-Bois	597
Somloire	883
Toutlemonde	1 322
Trémentines	3 088
Veziens	1 727
Yzernay	1 813

TOTAL 104 398 habitants

C - Population desservie

Nombre	Population desservie		Variation (en %)
	2022	2023	
Population collectée :	104 382 hab.	104 398 hab.	0,02 %
- dont nombre d'habitants desservis en apport volontaire	14 978 Hab.	14 978 Hab.	0.00 %
- dont redevance spéciale déchets pour les usagers non domestiques	155 redevables	88 redevables	- 43 %

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la redevance spéciale déchet est harmonisée sur l'ensemble du territoire de Cholet Agglomération (le seuil de facturation est ainsi fixé à partir de 2 000 L/tous les 15 jours sur les communes rurales ou 1 000 L/semaine sur Cholet). Le nombre de redevable a donc diminué puisque le seuil de facturation fixé, a été relevé (240L en 2022 contre 2000L en 2023) pour le territoire du Vihierois notamment.

Les volumes d'emballages ne sont pas limités car couverts par la TEOM.

Indicateurs :

- Population desservie ou collectée = nombre d'habitants+ Nombre d'habitants et nombre de bénéficiaires du service en apport non desservis en porte à porte
- Tonnage ou volume maximal individuel au-delà duquel un producteur de déchets non ménagers ne peut pas être collecté

D - Mode de gestion du service

Les prestations et sites de traitement

	Collecte et transfert	Traitement
Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)	<p>Collecte : 38,65 % en porte à porte collecte 1 fois/semaine à Cholet (sauf pour les gros collectifs de Cholet collectés 2 fois/semaine) par la régie. 47 % en porte à porte collecte une fois tous les 15 jours en zone rurale et au Puy-Saint-Bonnet selon le secteur par la régie ou un prestataire privé, 14,35 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p>Transfert : Valor3E : à Saint-Germain-sur-Moine (public) et à Montilliers (privé).</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E :</p> <p>40 % par valorisation énergétique à Nantes, à Lasse et au Mans,</p> <p>54 % par Tri Mécano-Biologique à Bourgneuf-en-Mauges,</p> <p>4 % par enfouissement à La Séguinière.</p>
Tri sélectif (emballages et journaux/magazines en mélange)	<p>Collecte : 85,65 % en porte à porte, collecte une fois tous les 15 jours (sauf pour les gros collectifs de Cholet collecte 1 fois/semaine) par la régie. 14,35 % en apport volontaire via les colonnes enterrées ou semi-enterrées, collecte 1 fois tous les 15 jours à 2 fois/semaine selon le secteur par un prestataire privé.</p> <p>Transfert : Montilliers (pour les tonnages collectés sur l'ex-Vihiersois et l'ex-Bocage).</p>	<p>Le traitement est pris en charge par Valor3E en prestation de service dans les centres de tri du Cormier à Cholet (49) et d'Arc-en-Ciel à Couëron (44).</p> <p>Une fois triés, les emballages sont expédiés vers les différentes filières de recyclage agréées par CITEO.</p>
Verre (366 colonnes à verre)	<p>Collecte et stockage : Collecte en moyenne 1 fois/ sem. (sur certains secteurs cela peut aller de 1 fois/mois à 2 fois/semaine) par un prestataire privé.</p>	<p>Recyclage à VAYRES, REMS, GIRONCOURT, VEAUCHE, WINGLES par la Société OI Manufacturing dans le cadre du contrat CITEO.</p>
Déchets provenant des 7 déchèteries et 4 éco-points	<p>Gestion, collecte : Prestataire privé.</p>	<p>Les déchets sont expédiés vers différentes filières de recyclage ou de traitement agréées par Cholet Agglomération et/ou certains Eco-organismes.</p>
Collecte des biodéchets (6 lycées, 8 collèges, 1 école primaire, 2 IME, 1 foyer de jeunes travailleurs, 1 Esupec)	<p>Collecte : En régie en porte à porte. Collecte 1 fois/semaine (excepté durant la période estivale où la collecte est suspendue).</p>	<p>Compostage à Cholet.</p>

Indicateurs :

- Collectes séparées proposées (type déchets et modalités de collecte).
- Localisation des unités de traitement et nom de leur exploitant.
- Nature des traitements et des valorisations réalisées par flux de déchets.
- Taux global de valorisation matière et de valorisation énergétique des quantités (en masse) de déchets ménagers et assimilés.
- Modalités d'exploitation du service de prévention et de gestion (régie, délégation...) en distinguant si besoin les différentes collectes et les différents traitements.
- Fréquence de collecte.

E - Volumes/tonnages et leur évolution

	OMR	EM + Papier	Verre	Déchèteries	Autres (Textiles + biodéchets)	Total
2022	16 574 T	6 007 T	4 135 T	24 752 T	305 T textiles + 117 T biodéchets = 422 T	51 890 T
2023	16 147 T	5 727 T	4 019 T	21 101 T	536 T textiles + 102T biodéchets = 638 T	47 632 T
Ratio/hab. 2022	158,8 kg/hab	57,6 kg/hab	39,6 kg/hab	237,1 kg/hab	4,0 kg/hab	497,1 kg/hab
Ratio/hab. 2023	154,7 kg/hab	54,9 kg/hab	38,5 kg/hab	202,1 kg/hab	6,1 kg/hab	456,3 kg/hab
Évolution (par rapport au ratio/hab)	-2,6 %	- 4,7 %	-2,8 %	-14,7 %	+ 52,5 %	-8,2 %

Remarque : On ne peut distinguer les déchets ménagers des déchets assimilés dans le suivi des tonnages.

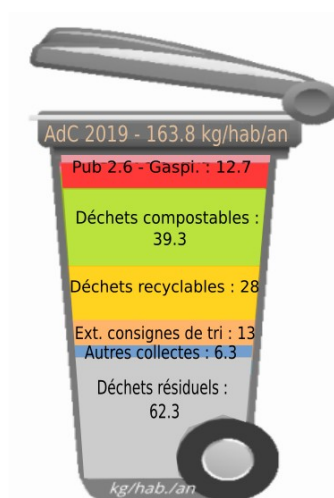
L'année 2023 est marquée par une baisse conséquente du ratio de déchets par habitant (-8,2%), avec pour la seconde année consécutive un ratio moyen inférieur à 500 Kg par habitant.

Cela s'explique principalement par la forte diminution des déchets collectés en déchèteries (-14,7%) notamment en raison :

- de l'interdiction d'accès des camions bennes en déchèteries depuis le 1^{er} janvier 2023,
- d'une baisse des principaux déchets collectés (gravats, tout venant et bois).

Enfin, le ratio d'OMR et le ratio des EM et papiers par habitant sont également à la baisse, ce qui traduit une diminution de la production de déchets sur le territoire.

Répartition des OMR réalisée par le MODECOM en 2020 sur le territoire de Cholet Agglomération après l'extension des consignes de tri



Indicateurs :

Bilan des tonnages enlevés au cours de l'exercice considéré et au cours de l'exercice précédent, par flux de déchets, en distinguant déchets ménagers et déchets assimilés, en quantités totales rapportées au nombre d'habitants (population municipale) pour les déchets ménagers

F - Équipements du service (au 31/12/2023)

Pour l'ensemble du service : numéro vert (0800 97 49 49), 6 véhicules utilitaires et 2 fourgons.

1) Porte à porte :

- Nombre de véhicules : 14 bennes de collecte de 19 à 26 tonnes dont 4 robotisées (12 en régie et 2 appartenant au prestataire de collecte dont 1 robotisée), 3 fourgons, 2 véhicules utilitaires dont 1 appartenant au prestataire de collecte, 1 chariot élévateur et 1 remorque.
- Nombre de bacs roulants : 87 356 pour la collecte en porte à porte des OMR et des EM.

2) Apport volontaire :

- OMR : 187 colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- EM : 134 colonnes enterrées ou semi-enterrées,
- Verre : 366 colonnes dont 58 enterrées ou semi-enterrées,
- Textiles: 93 colonnes dont 77 gérées par la collectivité et 18 gérées par des organismes privés (Croix Rouge, hyper-marchés,.....),
- 1 véhicule utilitaire et 1 fourgon pour la régie,
- 2 véhicules de collecte appartenant au prestataire de collecte

3) Communication/Prévention :

- 2 véhicules utilitaires,
- 3 broyeurs à végétaux,
- 1 remorque,
- 32 composteurs partagés.

4) Déchèteries :

Localisation des déchèteries et des éco-points



L'ensemble des déchèteries et éco-points est équipé d'un système de contrôle d'accès par badge.

Fréquentation des déchèteries (nombre de passages)

Site	2022	2023
Déchèterie du Cormier - Cholet	62 931	62 429
Déchèterie de la Blanchardière - Cholet	64 858	64 949
Déchèterie de L'Eriboire – St-Léger-/s-Cholet	14 972	16 914
Déchèterie des Humeaux - Vezins	10 618	10 817
Déchèterie du Pont Bertrand - La Tessoualle	11 785	13 343
Déchèterie de Maulévrier	18 700	10 695
Déchèterie de Vihiers	23 060	12 445
Eco-point de Somloire	4 280	2 129
Eco-point de Tigné	3 459	1 407
Eco-point de Nueil-sur-Layon	2 855	1 515
Eco-point de Saint-Paul-du-Bois	413	283
TOTAL FRÉQUENTATION	217 706	196 926

La fréquentation en déchèteries et éco-points a diminué en 2023 de 10.5 %.

Cela s'explique en partie par :

- l'extension du contrôle d'accès à l'ensemble des déchèteries et éco-points du territoire au 01 septembre 2022.
- l'interdiction des camions bennes et plateaux dans les déchèteries de Cholet Agglomération depuis le 1^{er} janvier 2023.

Liste des déchets acceptés par site en 2023

	Déchèterie Type 1	Déchèterie Type 1	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Déchèterie Type 2	Eco point	Eco point	Eco point	Eco point
Tout-venant	X	La Blanchardière Cholet	L'Eriboire Saint-Léger sous-Cholet	Les Humeaux Vezins	Pont Bertrand la Tessoualle	Maulévrier	Vihiers	Somloire / La Plaine	Tigné	Nueil-sur-Layon	Saint Paul du Bois	X
Déchets verts	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Bois traité	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Cartons	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Gravats	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Ferrailles (grandes et petites ferrailles benne 30m3)	X		-	-	-	1 x / mois (2ème samedi)	1 x / mois (3ème samedi)	1 x / mois (4ème samedi)	1 x / mois (1er samedi)	1 x / trimestre (5ème samedi)	-	-
Petites ferrailles (uniquement)	-		X	X	X	X	X	X	X	X	-	-
Plastiques durs	X		X	X	X	X	X	X	X	X	-	-
Films plastiques	X		X	X	X	X	X	X	X	X	-	-
D3E	X		-	-	-	X	X	-	-	-	-	-
Déchets réutilisables	X		X	X	X	-	X	-	-	-	-	-
Mobilier	X		X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
D.D.S	X		X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Huiles végétales	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Huiles minérales	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Piles	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Batteries	X		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Lampes / néons	X		X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Verre	X		X	X	X	X	X	X	X	X	-	-
Radiographies	X		X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Cartouches et toners	X		X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Textiles	X		X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Palettes	X		X	X	X	X	X	-	-	-	-	-
Fibrociment	(1/2 journée le vendredi tout les 15 jours)		-	-	-	-	(1/2 journée le vendredi par trimestre)	-	-	-	-	-

Tonnages par type de déchets déposés en déchèteries et éco-points (2022-2023)

	2022	2023
Batteries	17,71	20,60
Bois Traités	1 152,32	918,64
Cartons	716,33	756,02
Cartouches d'encre	0,81	1,142
Déchets végétaux	6 846,87	6 678,90
Déchets Réutilisables	68,40	62,85
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE)	684,08	704,18
Déchets diffus spécifiques (DDS)	171,38	105,56
Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA)	2 304,20	2 370,22
Ferrailles	677,78	651,43
Fibrociment	130,76	145,24
Films Plastiques	6,70	5,66
Gravats valorisés	6 270,77	3 710,48
Gravats non valorisés	514,66	0,00
Huiles Minérales	22,14	28,26
Huiles Végétales	5,89	4,05
Lampes	4,19	3,81
Palettes	42,78	29,41
Piles et accumulateurs	7,71	6,71
Plastiques Rigides	79,97	89,91
Tout-venant non valorisé	3 402,96	3 068,80
Tout-venant valorisé	1 624,04	1 665,06
Total Valorisable	20 704,07	17 887,07
% Valorisable	83,64 %	84,77 %
Total non Valorisable	4 048,38	3 214,04
% non Valorisable	16,36 %	15,23 %
Total Général	24 752,45	21 101,11

Les tonnages collectés en 2023 en déchèteries et éco-points sont en baisse de 14,8 % par rapport à 2022.

Cela s'explique par une baisse importante de principaux déchets comme :

- le bois traité (- 20 %, soit - 233 T),
- les gravats valorisés et non valorisés (- 45 % soit - 3074 T),
- le tout-venant non valorisable (-10 % soit - 334 Tonnes).

En 2023, le taux de valorisation global des déchets collectés en déchèteries augmente d'un point par rapport à 2022 pour atteindre 84,8 %.

Nombre de passages sur l'ensemble des déchèteries par usager/an

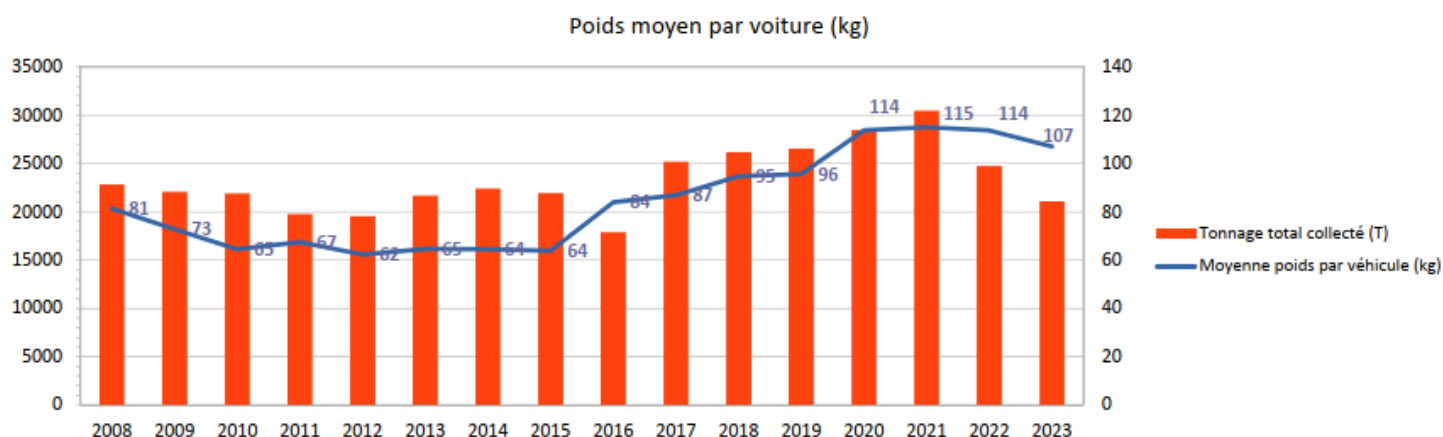
La collectivité a créé 54 440 cartes depuis la mise en service du contrôle d'accès en 2016.

Années	Visites/usager/an
2022	5,49
2023	5,71

33 595 usagers (foyers) ont utilisé leur carte déchèterie au moins une fois en 2023. Pour ces foyers, la moyenne est de 5,71 passages sur l'année 2023, ce qui correspond à la moitié des passages crédités automatiquement en début d'année (12 passages).

731 usagers ont utilisé plus de 12 passages sur l'année 2023, en achetant des forfaits supplémentaires (soit 2,17 % des usagers ayant utilisé au moins une fois leur carte de déchèterie en 2023).

Moyenne en kg par passage en déchèterie



Le nombre limité de passages a fortement incité les administrés à optimiser le remplissage de leur véhicule lors de leurs passages en déchèteries. Cette optimisation des trajets en déchèteries est bénéfique pour l'environnement, en diminuant les émissions de gaz à effet de serre.

Le poids de déchets moyen par véhicule est en baisse en 2023, du fait de l'interdiction des camions bennes, apportant principalement des chargements de gravats.

Indicateurs :

- Nombre et localisation des déchèteries + type de déchets pouvant y être déposés
- Type de collecte des déchets encombrants (nb lieux de dépôt, fréquence ramassage)

5) Collecte et traitement des déchets

➤ pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Le traitement des OMR est confié au syndicat Valor3E auquel adhère Cholet Agglomération. Les OMR sont prises en charge à partir des plateformes de transfert de Saint-Germain-sur-Moine et Montilliers par Valor3e qui les envoie vers différentes unités de traitement.

Répartition des OMR de Cholet Agglomération pour traitement en tonne

	Tri Mécano Biologique (TMB) de Bourgneuf-en-Mauges hors refus	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer Leroux à La Séguinière	Unité de Valorisation Énergétique (UVE) ALCEA de Nantes	Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de la SAVÉD à Lasse
Finalité du traitement	Compostage	Enfouissement	Incinération	Incinération
Tonnage total traité pour Valor3E en 2023	20 025,59 t	1 304,42 t	13 186,30 t	2 222,72 t
Tonnage traité pour Cholet Agglomération en 2023	8 754,80 t	570,27 t	5 764,79 t	971,73 t
Valorisation énergétique (en MWh) pour Cholet Agglomération	Électricité		218,15 MWh	530,43 MWh
	Biogaz	187,79 MWh		
	Chaleur		7 746,86 MWh	150,11 MWh

Répartition des refus de tri issus du TMB pour Cholet Agglomération en tonne (5 398,11 T)

	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bouyer Leroux à La Séguinière	Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de la SAVÉD à Lasse	Unité de Valorisation Énergétique (CSR) de Trivalandes à Saint Christophe du Ligneron
Finalité du traitement	Enfouissement	Incinération des refus de tri du TMB	Incinération des refus de tri du TMB
Tonnage total traité en 2023 pour Valor3E	9431,74 t	438,06 t	2 477,76 t
Tonnage traité pour Cholet Agglomération en 2023	4 123,37 t	191,51 t	1 083,23 t
Valorisation énergétique (en MWh) pour Cholet Agglomération	Électricité	104,54 MWh	
	Biogaz	1 357,86 MWh	
	Chaleur	29,58 MWh	

➤ Pour les Emballages Ménagers et papier en mélange (EM)

Le tri des EM est également confié au syndicat Valor3E.







Les emballages en mélange avec les journaux/magazines du territoire collectés en régie sont déposés directement au centre de tri privé de Cholet. Ceux collectés en prestation sont déposés sur la plate-forme privée de Montilliers, avant d'être transférés au centre de tri de Cholet. Le tri est effectué en contrat de prestation pour le compte du syndicat.

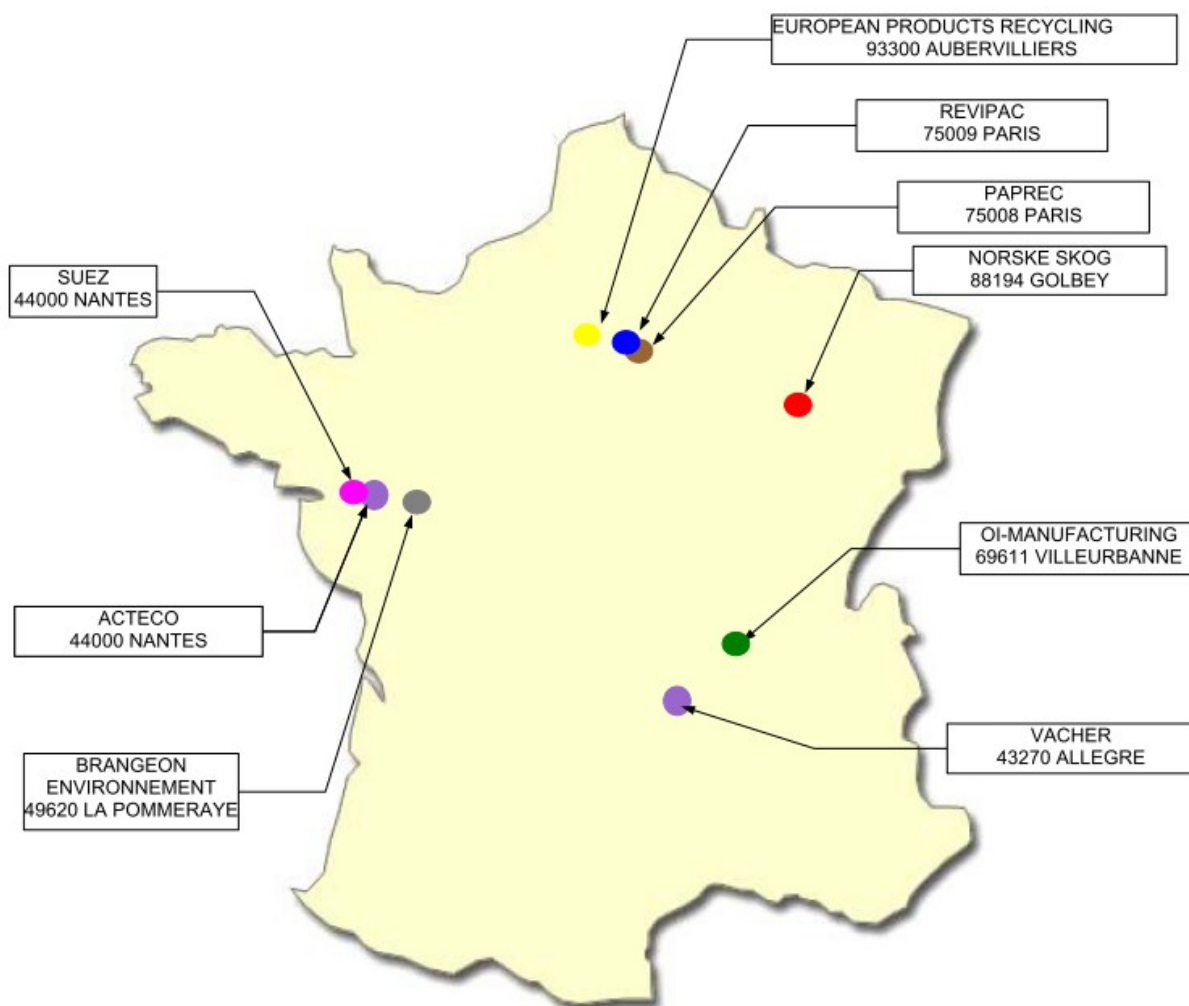
Sur le centre de tri de Cholet, en plus du tri des différents matériaux, un pré-tri des emballages plastiques est effectué. Ces emballages plastiques sont ensuite transférés au centre de tri Arc-en-Ciel à Couëron, où ils sont triés par résine, avant expédition vers les unités de recyclage correspondantes à chaque filière, agréée par CITEO et/ou, après consultation par Cholet Agglomération.

En 2023, le centre de tri a accueilli 5 727 T pour le compte de Cholet Agglomération.

Destinations des emballages après le tri :

Liste des repreneurs agréés

Matériaux	Repreneurs (sièges sociaux)
 Papier	NORSKE SKOG – 88194 GOLBEY
 Acier	BRANGEON ENVIRONNEMENT – 49620 LA POMMERAYE
 Aluminium	SUEZ – 44000 NANTES
 Briques alimentaires	REVIPAC – 75009 PARIS
 Cartons d'emballages	PAPREC – 75008 PARIS
 Bouteilles et flacons plastiques	EUROPEAN PRODUCTS RECYCLING – 93300 AUBERVILLIERS
 Verre d'emballage	O-I MANUFACTURING – 69611 VILLEURBANNE
 Gros de magasins	ACTECO – 44000 NANTES VACHER – 43270 ALLEGRE



Destinations des emballages après le tri :

Les emballages-papiers du territoire sont recyclés en France ou en Europe du Nord-Ouest.

En moyenne, les prix de reprise des matériaux ont baissé en 2023.

➤ Pour les autres déchets

→ les bio-déchets et déchets verts :

Dans le cadre de sa politique de prévention, Cholet Agglomération incite ses administrés à composter. En 2023, elle a augmenté le montant du bon de réduction à 50 € au lieu de 20 € pour les foyers individuels, à valoir sur l'achat d'un composteur individuel ou d'un lombricomposteur.

Elle installe des composteurs de proximité, partagés en pieds d'immeuble et quartiers résidentiels ou autonomes pour les structures de restauration collective (voir bilan en 2). Ainsi, une partie de ces déchets est valorisée directement sur site, et ne transitent, ni par les déchèteries, ni par la collecte en bacs roulants.

Une partie de biodéchets est collectée en porte à porte auprès de 19 établissements (lycées, collèges...) de Cholet. Ainsi, la part fermentescible produite par ces établissements est compostée à Cholet sur une plate-forme de compostage industrielle privée. 102 T en 2023 (117 T en 2022) ont été collectées.

→ les Textiles Linges Chaussures (TLC)

Ces matériaux sont pris en charge, en 2023, par l'association ECOTEXTILE à Appilly (60) sur tout le territoire de Cholet Agglomération.

Ils sont triés pour être soit revendus, soit valorisés. De plus, certains organismes privés (la Croix-Rouge, certains super-marchés, etc.) collectent également des textiles en vue de les revendre ou de les valoriser.

536 Tonnes en 2023 ont été ainsi collectées contre 305 T en 2022 soit une augmentation de 75%.

→ Déchet d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE) :

Depuis 2012, Cholet Agglomération a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an, au sein même de certaines communes.

La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Ecosystème leur assure des recettes.

Le nombre de déchets collectés par commune et par collecte est présenté dans les tableaux ci-dessous.

Année	La Romagne	Coron	Le May-sur-Evre	Tigné	Passavant-sur-Layon	La Tessoualle
2019	49	-	134	-	-	84
2020	REPORT	-	REPORT	-	REPORT	95
2021	REPORT	-	REPORT	-	REPORT	REPORT
2022	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT	REPORT
2023	53	169	78	43	59	49

Année	Toutlemonde	Saint-Paul-du-Bois	Trémentines	Yzernay	la Plaine	Nueil-sur-Layon
2019	-	7	28	38	-	-
2020	-	87	33	79	-	-
2021	-	REPORT	REPORT	REPORT	-	-
2022	36	46	116	77	85	61
2023	21	15	38	57	22	1

REPORT : En raison de la crise sanitaire, certaines collectes ponctuelles ont été reportés ou annulées de 2020 jusqu'à juin 2022.

→ Déchets des déchèteries :

Ces déchets sont traités en fonction de leur nature et par ordre de priorité, soit :

- en valorisation matière (réemploi, recyclage),
- en valorisation énergétique (incinération avec valorisation énergétique, CSR),
- en dernier recours par élimination (stockage, incinération sans valorisation énergétique).

Liste des déchets	Type de Traitement et lieu
Tout-venant non valorisable	ISDND 2 (élimination)- La Poitevenière (49)
Tout-venant valorisable	valorisation énergétique (CSR) – Cholet (49)
Ferraille	valorisation matière - Cholet (49)
Cartons	valorisation matière - Cholet (49)
Gravats	valorisation matière – Trémentines (49) valorisation matière - La Chapelle-Saint-Laurent (79) ISDI 3 (élimination) – Montilliers (49)
Déchets Verts	valorisation matière - Cholet (49) valorisation matière – multi-communes (49)
Bois	valorisation matière – Cholet (49)
Verre	valorisation matière - Villeurbanne (69)
Huile de vidange	valorisation matière – Le Loroux Bottereau (44)
Huile alimentaire	valorisation matière – Saint Jacques de la Lande (35)
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	valorisation matière / valorisation énergétique - EcoSystem
Déchets d'éléments d'ameublement (DEA)	valorisation matière / valorisation énergétique - Ecomobilier
Batteries	valorisation matière - Cholet (49)
Piles	valorisation matière - Corepile
Ampoules/néons	valorisation matière / valorisation énergétique - EcoSystem
Déchets Diffus Spécifiques	valorisation matière / énergétique - Saint Jacques de la Lande (35)
Fibrociment	ISDND 1 (élimination) - La Poitevinère (49)
Plastiques rigides	valorisation matière – Cholet (49)
Textiles	valorisation matière – Ecotextile (60)
Films plastiques	valorisation matière – Cholet (49)

Indicateurs :

Capacité de ces unités et tonnage traité dans l'année par flux de déchets ainsi que le cas échéant la performance énergétique des installations.

2 - Indicateurs de performance

➤ Taux de valorisation

La part des déchets valorisés, sur la quantité totale de DMA collectés en 2023 (47 632 T), a été de **81,76 %** (80,21 % en 2022).

La part des déchets valorisés sur la quantité totale collectée en déchèteries et éco-points (21 101 T) est resté stable à **84,8 %** (83,6 % en 2022).

➤ Indicateurs sur déchets détournés

- Composteurs partagés

Démarrage en 2013, 13 sites actuellement en compostage partagé et 19 en établissement, pour un total de 38,8 tonnes détournées en 2023 (31,3T en 2022 et 29T en 2021)

Détails des sites de compostage partagé :

	Typologie de site	Date installation	Foyers participants	Production 2023 calculée ou estimée (en kg)
Le Soleil	résidence	11/01/14	35	2100
Mail 2	résidence	04/10/14	40	1600
Clairefontaine	résidence	28/05/16	35	2000
Richardières	résidence	04/02/17	45	2700
Centre Pasteur	quartier	13/10/17	10	0
Jardins familiaux La Séguinière	jardins	15/10/17	5	230
Leclerc	résidence	23/04/18	45	2700
Square Voltaire	quartier	30/03/19	10	510
Square Limousin	quartier	05/10/19	10	420
Richardières 2	résidence	19/11/19	20	0
Quartier Libération	quartier	06/03/21	25	1250
La Paix	résidence	16/05/23	20	800
Jardins familiaux Vezins	jardins	01/10/23	10	350
Total 2023 (quantités détournées en kg)			310	14 660

Détails des sites de compostage en établissement :

	Type d'établissement	Date installation	Production 2023 calculée ou estimée (en kg)
RS La Séguinière	restaurant scolaire	27/06/13	2000
EHPAD La Séguinière	EHPAD	30/09/14	2000
MFR Le Vallon	établissement scolaire	04/05/15	1300
RS St Léger-sous-Cholet	restaurant scolaire	26/06/15	2500
EHPAD et RS La Tessoualle	EHPAD et restaurant scolaire	01/04/17	1 500
RS Mazières-en-Mauges	restaurant scolaire	05/04/18	150
RS Nuillé	restaurant scolaire	14/05/18	340
RS St Christophe du Bois	restaurant scolaire	25/06/18	1200
EHPAD et RS Somloire	EHPAD et restaurant scolaire	22/11/18	2200
Collège Vallée du Lys	établissement scolaire	18/03/19	1300
MFR Bonnauderie	établissement scolaire	01/09/20	5000
RS Vezins	restaurant scolaire	01/09/20	1250
RS Bégrolles	restaurant scolaire	11/03/21	600
RS Toutlemonde	restaurant scolaire	25/03/21	380
RS Cernusson	restaurant scolaire	01/09/22	200
RS Les Cerqueux	restaurant scolaire	01/09/22	300
CTM La Romagne	restaurant scolaire	01/03/23	500
RS Maulévrier	restaurant scolaire	24/03/23	1400
Centre aéré des Noues	centre de loisirs	27/10/23	50
Total 2023 (quantités détournées en kg)			24 170

- Composteurs individuels :

Depuis 2010, pour inciter à l'utilisation de composteurs individuels et des lombricomposteurs la collectivité distribue, sur demande de la part des usagers, des bons d'achat pour tout achat de composteurs ou lombricomposteurs chez les partenaires agréés répartis sur l'ensemble du territoire.

La dotation de 20 € est passée à 50 € en 2023 d'où une augmentation significative du nombre d'achat de composteurs.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre de bons distribués	341	304	352	289	465	276	3 536
Nombre de composteurs achetés	257	275	151	129	247	129	2 221

- Déchets réutilisables récupérés par Emmaüs et Fil d'Ariane :

Depuis 2010, Cholet Agglomération a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des déchets réutilisables sur la déchèterie du Cormier à Cholet avec la mise à disposition d'un gardien valoriste. La collecte, y compris le gardien valoriste, et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. Cholet Agglomération prend en charge une partie du traitement des invendus de l'association à hauteur de 30 000 €/an.

Depuis septembre 2016, l'association Fil d'Ariane a travaillé pour la mise en place de la première Écocyclerie sur Cholet, un gardien valoriste de Fil d'Ariane est présent sur la déchèterie de La Blanchardière.

L'Écocyclerie est soutenue par Cholet Agglomération : financement du gardien valoriste pour 30 000 €/an + une aide au démarrage de 20 000 € (remboursée sur 3 ans).

Cholet Agglomération met à disposition des associations Emmaüs et Fil d'Ariane des conteneurs maritimes ou des locaux sur les déchèteries où sont entreposés les produits " réutilisables " avant leur évacuation.

En 2023, cette collecte a permis de collecter 61,01 T de produits réutilisables, contre 68 T en 2022.

La revente dans leur boutique solidaire, de ces produits, ainsi que tous les produits que ces deux associations récupèrent par leurs propres moyens (en collecte directe ou dépôt sur leur site) leur assure des recettes.

Les deux boutiques solidaires ont signé un contrat avec Éco-Mobilier, et ainsi valorisent les invendus mobiliers qu'elles collectent. L'Écocyclerie a ainsi évacué 58,86 T vers Éco-Mobilier.

Cholet Agglomération prend en charge l'évacuation et le traitement des invendus hors mobiliers (qui viennent de l'ensemble du territoire de collecte d'Emmaüs et de Fil d'Ariane).

En 2023, ces invendus ont représenté 38,21 T pour l'Écocyclerie et 173,32 T pour Emmaüs.

- Broyage des déchets verts communaux et grand public :

Dans une volonté d'éco-exemplarité Cholet Agglomération a travaillé avec ses communes membres afin de ne plus évacuer les déchets verts communaux dans les déchèteries et de les valoriser, dans la mesure du possible sur la commune. Ainsi Cholet Agglomération a fait l'acquisition d'un premier broyeur en 2016, et d'un second broyeur en 2018 et offre des prestations de broyage des branchages aux communes.

En 2023, 96 journées de prestations ont été effectuées par les 2 entreprises d'insertion partenaires Fil d'Ariane et Éclaircie.

Les broyeurs servent aussi à réduire la production de déchets verts issus de l'entretien des espaces naturels protégés de l'Agglomération.

Depuis 2021, Cholet Agglomération a lancé une opération de sensibilisation au broyage des déchets verts pour les particuliers. Ainsi 2 campagnes de broyage par an sont proposées au grand public.

Les particuliers qui le souhaitent peuvent s'inscrire via le site internet cholet.fr à l'une des prestations proposées. Les prestations ont lieu dans plusieurs communes de la collectivité qui peuvent varier d'une campagne de broyage à une autre. Ce sont les prestataires qui réalisent le broyage. L'objectif est de sensibiliser les personnes à l'utilisation du broyat dans leur jardin sans avoir à se rendre dans les déchèteries. Tous les participants récupèrent le broyat produit.

En 2023, les campagnes de broyage ont eu lieu comme suit :

- Printemps 2023, 17 dates proposées entre le 24 mars et le 13 mai 2023.
- Automne 2023, 19 dates proposées entre le 13 octobre et le 2 décembre 2023.

	Printemps 2023	Automne 2023
Créneaux occupés / Créneaux proposés	130/ 198	143 / 242
Taux de participation	64 %	59 %
Quantités de végétaux broyés (m³)	32,3 m ³	24,1 m ³

➤ Les objectifs nationaux :

- Atteindre un taux de recyclage de 65 % des déchets non dangereux en 2025,
- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant entre 2010 et 2030,
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation,
- Mettre en œuvre des solutions de tri à la source des biodéchets pour les ménages à compter du 1^{er} janvier 2024.

Indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs

Le taux de refus de tri a été de : **16,3 % en 2023** pour les emballages en mélange avec les journaux (en extension de consigne de tri plastique).

La moyenne nationale des collectivités en milieu mixte rural est de **23,5 %** de refus (source CITEO – données 2020).

Les 5 ambassadeurs de tri et de prévention du service travaillent activement pour faire passer les bons messages de tri auprès des usagers, dans l'objectif de diminuer le taux de refus.

Indicateurs :

- *Indice de réduction des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage avec une base 100 en 2010.*
- *Prévention des déchets : indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits avec une base 100 en 2010.*
- *indice de la qualité du tri des Emballages Ménagers : % d'erreurs de tri trouvé dans les bacs.*

3 - Actions réalisées et à venir

A - Actions - Organisation (*y compris hygiène & sécurité*)

Faits marquants de l'année :

➤ **Général au service Gestion des Déchets :**

Mise à jour de la prospective financière déchets pour les années à venir, et approbation du taux 2023 de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

➤ **Activité porte à porte :**

- Lancement de l'étude de refonte des tournées de collecte sur le territoire, pour une mise en application au 1^{er} janvier 2025.

Cette étude a pour objectifs :

- de réorganiser et d'optimiser les circuits de collecte en tenant compte des nouveaux lieux de vidage à venir (Centre de transfert à Saint-Christophe-du-Bois pour les OMR et Centre de tri Unitri à Loublandes pour les EM),
- d'optimiser les moyens matériels et humains,
- de réduire l'impact environnemental de la collecte en diminuant les kilométrages parcourus et la consommation en carburant.

➤ **Activité Apport volontaire et déchèteries :**

Mise en place au 1^{er} janvier 2023 de l'interdiction des camions bennes et à plateaux sur l'ensemble des déchèteries du territoire.

➤ **Activité Prévention / Communication :**

- ◆ **Projet Artistique LA TOURNÉE - septembre 2023 à juin 2024 :**

Réalisation d'une série documentaire audio itinérante sur l'agglomération pour faire découvrir aux auditeurs, l'univers des agents de collecte des déchets.

Réalisée en 5 épisodes par Le Calame Sonore, on y découvre les témoignages des habitants du territoire mais aussi de ripeurs qui racontent leur métier et l'art de l'exercer avec des interviews poubelles, des ripeurs cafés ou des chroniques de ripeurs.

Le projet s'est conclu sur une journée festive dédiée à cette création artistique : La Tournée Générale, le 8 juin 2024, à Toutlemonde.

- ◆ **Animations de prévention :**

- 66 animations scolaires en 2023, sur le bon geste de tri, le réemploi, le recyclage et les biodéchets - De janvier à juin auprès des écoles (primaires et maternelles).
- 33 Animations sur la pause méridienne de septembre à novembre 2023 au sein des écoles primaires, Collèges et Lycées autour du gaspillage alimentaire.
- 2 demi-journées de formation sur le compostage pour les référents de site des composteurs collectifs.
- En novembre, participation au Rallye Citoyen organisé par la ville de Cholet pour les élèves de 3^{ème} avec les animations suivantes :
 - Présentation de la pratique du compostage autour du site de compostage partagé de la résidence du Mail 2 à Cholet,
 - Escape Game du Tri,
 - Roue de la prévention.

- ◆ **Organisation de 2 rencontres inter-référents chaque année avec la présence des élus.**

- ◆ 1 rencontre entre les référents de site de compostage en établissement, les élus et les communes qui n'ont pas encore de composteur pour leur restaurant scolaire.
- ◆ Participation à la SERD 2023 avec des animations sur le thème du gaspillage alimentaire et du tri à la source des biodéchets (stand dans les Halles de Cholet, conférence sur le compostage, portes ouvertes d'un site de compostage partagé, atelier cuisine anti-gaspi / représentation théâtrale.
- ◆ En 2023, lancement des partenariats de location de broyeurs de végétaux avec les associations locales.
- ◆ Opérations de broyage de végétaux pour les particuliers au printemps et à l'autonome.
- ◆ Lancement de l'étude de définition du schéma directeur de gestion des biodéchets sur le territoire de l'agglomération.
- ◆ Communication sur le passage de la collecte en apport volontaire → Information auprès des usagers et distribution de sacs de pré-collecte.
- ◆ Diffusion des nouveaux calendriers de collecte auprès des usagers avec mise à disposition auprès des mairies.

Indicateurs :

- Organisation de la collecte et ses évolutions prévisibles.
- Mesures prises dans l'année pour prévenir ou atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations de gestion des déchets.

B - Actions sur le patrimoine (tous les travaux)

Faits marquants de l'année :

➤ **Activité Collecte en porte-à-porte :**

- Achat d'une nouvelle benne d'ordures ménagères (19 T).
- Achats de bacs roulants : 625 bacs d'ordures ménagères et 935 bacs d'emballages ménagers.
- Puçage des bacs roulants : 41,60 % du parc de bacs roulants est pucé.

➤ **Activité Collecte en apport volontaire et déchèteries :**

- Hyper Centre-Ville rue Nationale, Cholet implantation de colonnes enterrées (2 OMR, 2 EM).
- Hyper Centre-Ville de Cholet, renouvellement de colonne enterrées (8 OMR, 5 EM, 1 verre).
- Renouvellement de colonnes d'apport volontaire semi-enterrées par des colonnes enterrées quartier Villeneuve (3 OMR, 2 EM, 2 verre).
- Projets d'implantation de colonnes enterrées d'apport volontaire pour 2024 :
 - Hyper Centre-Ville, quartier Bretonnais, Cholet (6 OMR, 4 EM, 3 verre).
 - Hyper Centre-Ville, quartier Saint-Pierre, Cholet (1 OMR, 1 EM).
 - Renouvellement de colonnes d'apport volontaire semi-enterrées par des colonnes enterrées quartier Villeneuve (4 OMR, 3 EM, 2 verre).
 - Hyper Centre-Ville, quartier Arcades Rougé, Cholet, renouvellement de colonnes (5 OMR, 4 EM, 1 verre).
- Sécurisation et amélioration des déchèteries en 2023 : installation de vidéosurveillance sur les sites non équipés du Pont Bertrand à La Tessoualle et Les Humeaux de Vezins. Modernisation de la vidéosurveillance sur les déchèteries de La Blanchardière et du Cormier à Cholet, remplacement de la borne d'accès usagers sur la déchèterie du Cormier.
- Avancement du schéma directeur de construction de déchèteries sur le territoire :
 - Déchèterie du " Bocage " à Yzernay et de " Lys-Haut-Layon " à Vihiers : poursuite des études de conception ; consultation de travaux fin 2024 ; ouverture au public 2025/2026.

- Déchèterie de l' Ecuyère " à Cholet : acquisition du foncier en 2023 ; lancement des études en 2024 ; travaux en 2027 ; ouverture au public en 2029.
- Éco-points de Coron : travaux de dépollution de l'éco-point en 2023 et 2024
- 2023 :
 - mise en place de 3 nouveaux composteurs de proximité.
 - achat d'un broyeur remorque pour les prestations de broyage aux particuliers et aux communes.
 - achat d'un broyeur de végétaux dans le cadre du partenariat de location de broyeur avec les associations
- 2024 - 2027 : Déploiement du schéma directeur du tri à la source des Biodéchets.

C - Dépenses de l'exercice

Principaux prestataires	Montant 2023 € TTC
Valor3E : Traitement des ordures ménagères et tri des emballages (Dépenses totales réellement payées pour l'année 2023)	4 791 105,19 €
Brangeon Environnement / Brangeon Recyclage / Valdéfis : Exploitation, gestion, transport et traitement des déchets des déchèteries et éco-points (y compris part sous-traitants) – Marchés C22012 à C22018, C22048 et C22051	3 279 668,93 €
Brangeon Environnement : Collecte des Ordures Ménagères et des Emballages sur le Vihierois et le Bocage (Marché C21059-C21060)	737 303,61 €
Brangeon Environnement : Collecte colonnes enterrées EM, OM et Verre (+ lavage des colonnes) – Marché C19125	557 747,44 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement sur l'exercice 2023 sauf pour VALOR3E (dépenses réelles pour la totalité de l'année 2023).

Résultats de l'exercice 2023

	Dépenses	Recettes	Résultat 2023	Résultats cumulés (hors RAR*)
Fonctionnement	14 204 878,64 €	17 290 473,83 €	3 085 595,19 €	7 024 032,67 €
Investissement	1 451 931,10 €	1 761 070,71 €	309 139,61 €	377 412,81 €
TOTAL F + I	15 656 809,74 €	19 051 544,54 €	3 394 734,80 €	7 401 445,48 €

Les recettes sont détaillées dans le 4 - Financement du service.

* RAR : Restes à réaliser

Indicateurs :

- Montant annuel des principales prestations rémunérées à des entreprises.
- Montant annuel global des dépenses liées aux investissements et au fonctionnement du service.

Montants des dépenses réelles d'investissements 2023 (hors opérations d'ordre)

Véhicules et bennes (510)	389 527,43 €
Bacs et colonnes (colonnes enterrées) (511)	645 191,31 €
Déchèteries (023)	309 046,15 €
Centre technique (109)	41 380,10 €
Mobilier (549)	7 756,45 €
TOTAL DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 392 901,44 €

Ces dépenses sont celles constatées comptablement.

D - Investissements à venir en 2024

Dépenses d'investissement prévues N+1

Études et travaux

	Date prévisionnelle	Montant prévisionnel
Construction de nouvelles déchèteries intercommunales :	Mise en service	Coût d'opération
. déchèterie du Bocage (études 2021-2022-2023 / travaux 2024-2025)	2026	2,61 M € TTC
. déchèterie Lys-Haut-Layon (études 2021 à 2023 / travaux 2024-2025)	2026	2,66 M € TTC
. déchèterie de l'Ecuyère (études 2024-2025-2026 / travaux 2027-2028)	2029	4,07 M € TTC
Implantation de nouvelles colonnes enterrées	2024 2025	530 000 € TTC 580 000 € TTC
Achat Bacs Roulants	2024 2025	155 000 € TTC 265 000 € TTC
Achat véhicules, BOM, broyeurs	2024 2025	640 000 € TTC 441 000 € TTC
Composteurs partagés, Points d'Apports Volontaire Biodéchets	2024 2025	77 500 € TTC 186 000 € TTC

4 - Financement du service

Recettes de fonctionnement 2023

Atténuation de charges (remboursement sur rémunération personnel)	68 532 €
Vente de produit	463 655 €
Acier	32 358 €
Ferrailles + Batteries	34 919 €
Huiles alimentaires	258 €
Palettes	1 818 €
Papier (1.11)	82 286 €
Gros de magasin (1.02)	0 €
D3E	24 698 €
Papier / cartons (1.05 / 5.02)	83 865 €
Verre	97 519 €
Aluminium	8 312 €
PCC (ELA 5.03)	71 €
Emballages plastiques + plastiques durs	97 551 €
Redevances	300 864 €
Redevance Spéciale	251 890 €
Redevance pour l'enlèvement de déchets industriels	7 510 €
Locations diverses	25 364 €
Produits activités annexes	16 100 €
Impôts taxes (TEOM)	14 921 635 €
Autres produits gestion courante	1 467 860 €
SREP SA CITEO	1 322 118 €
Éco-Maison	70 037 €
Eco-DDS	10 879 €
Eco-TLC	10 440 €
Pénalités	28 750 €
Divers	25 635 €
Dotations et participations	936 €
Autres produits exceptionnels	19 967 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	17 243 451 €
TOTAL DES RECETTES – ÉCRITURES D'ORDRE	47 023 €
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT	17 290 474 €

Recettes d'investissement 2023 (en € TTC) – Hors Restes à réaliser

Dotation, fonds divers, reprise des résultats	1 017 833 €
Subventions	0 €
Autres	0 €
TOTAL DES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT	1 017 833 €
TOTAL DES RECETTES D'ORDRES D'INVESTISSEMENT	743 237 €
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 761 070 €

Indicateurs :

- Modalités de financement du service Gestion des Déchets y compris la répartition entre les différentes sources de financement.
- Produits des droits d'accès aux centres de traitement dont la collectivité est maître d'ouvrage pour les déchets assimilés apportés directement par les entreprises elles-mêmes ou par des collectivités clientes.
- Montant global détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (vente matériaux, d'électricité, de chaleur...) en les précisant par flux de déchets.
- Montant global et détaillé des différentes aides publiques et des soutiens reçus d'organismes agréés pour la gestion des déchets...

5 - Tarification du service

A - Présentation générale des modalités de tarification du service

REDEVANCE SPÉCIALE DÉCHETS	UNITÉ TARIFAIRE	TARIFS 2023
Territoire Cholet Agglomération (net) redevance spéciale si > à 1 000 l/semaine redevance spéciale si > à 2 000 l/tous les 15 jours	m ³ /semaine m ³ / toutes les quinzaines	45,00 €

Apports en déchèteries et éco-points - Redevance due par les professionnels et associations du territoire (par m³)

	UNITÉ TARIFAIRE	Tarifs 2023 (net)
Tout-venant	Par m ³	44,00 €
Déchets verts	Par m ³	20,35 €
Cartons	Par m ³	6,05 €
<u>Apports en déchèteries uniquement</u>		
- Métaux	Par m ³	9,90 €
- Bois	Par m ³	19,80 €
- Plastiques durs	Par m ³	6,05 €
- Films plastiques	Par m ³	11,00 €

Indicateurs :

- Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets, et modalités d'établissement de la taxe ou de la redevance d'enlèvement des OM, le cas échéant, incitative.

B - Prix du service

Service	Modalité d'exploitation	Prestataire	Montant 2023 € TTC/Tonne
Collecte des déchets sur le territoire en régie (14 957 T OMR, EM, biodéchets en porte-à-porte), y compris la pré-collecte (gestion des bacs) et la gestion de la collecte (régie et prestataires)	Agents affectés à la collecte en porte à porte y compris encadrement		159,14 € net / Tonne** (150,17 € net en 2022) Dépenses totales de 2 380 317 € net
Collecte des déchets en porte à porte en prestation sur Vihierois et Bocage (3 180 T OMR, EM)	Marché public	Brangeon Environnement	231,86 € net / Tonne Dépenses comptables 2023 737 303,61 € net
Collecte des déchets en apport volontaire et lavage des conteneurs (7 858 T OMR, EM, VERRE)	Marché public	Brangeon Transports	71 € net / Tonne Dépenses comptables 2023 557 747,44 € /net
Traitement des OMR	Adhésion à un syndicat – Prix péréqué quelle que soit la destination	Valor3E	165 € TTC/tonne*
Traitement des EM			235,27€ du 1/01 au 30/06 puis 236,32 € TTC/tonne*
Traitement des refus			143 € TTC/tonne***
Transport/transfert			19,8€ du 1/01 au 30/06 puis 25,85 € TTC/tonne*
Adhésion au syndicat			1,644 € TTC/hab*
Déchèteries et éco-points (21 101 T)	Marchés publics	Brangeon Environnement VALDEFIS	155,4 €/tonne Dépenses comptables 2023 3 279 668,93 € TTC

* prix du bordereau des prix du marché

** prix réel de l'année 2023 (Coût annuel (cf matrice comptacoût) divisé par le tonnage)

*** pour les déchets concernés, ce coût se rajoute aux 236,32 € TTC/T préalablement payés, soit le coût des déchets mal triés = 379,32 € TTC/T

Comptabilité analytique : Méthode ComptaCoût

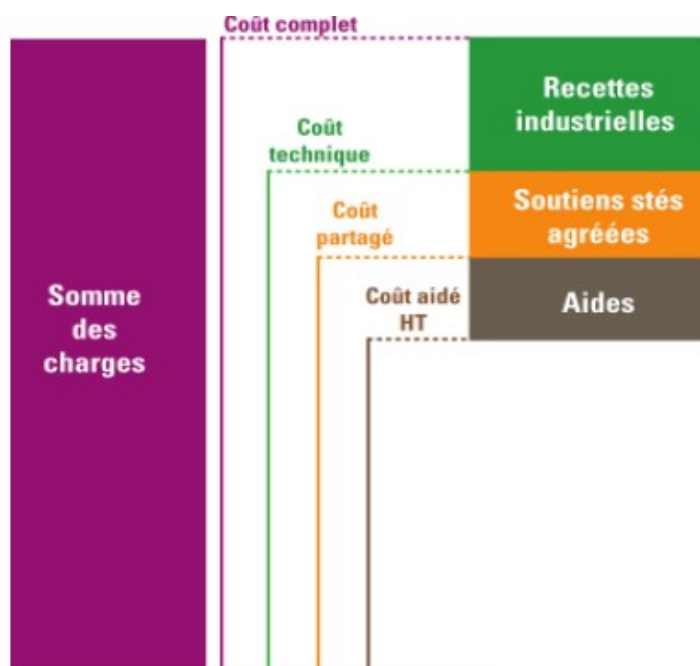
Cholet Agglomération présente dans les pages suivantes, en application de la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la méthode ComptaCoût conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une matrice des coûts normée, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (Méthode ComptaCoût) et donc à terme, des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre d'opération de retraitement du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc différent du compte administratif et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, emballages ménagers, verre...).

Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire...).

Le coût aidé hors taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.

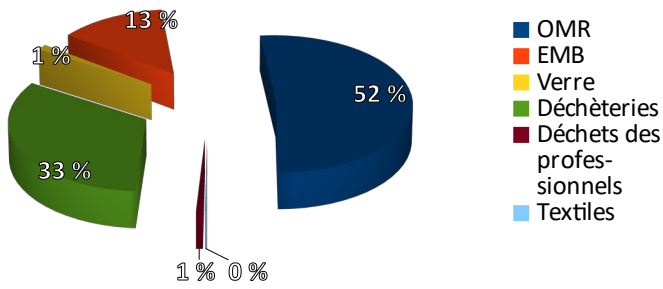


Coût des différents flux de déchets

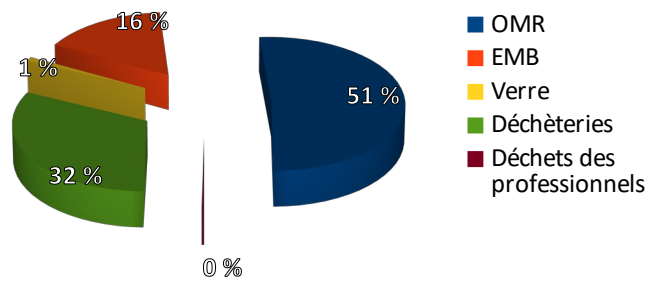
Part relative des flux dans le coût du service public de collecte et traitements

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé € HT - 2019	5 051 616	1 266 573	176 772	3 341 004	73 683	-8 998	9 900 650
Coût aidé € HT - 2020	4 953 825	1 913 906	116 364	3 326 211	60 419	-1 147	10 369 578
Coût aidé € HT - 2021	4 943 219	1 470 115	127 652	3 565 928	72 978	4 098	10 183 990
Coût aidé € HT - 2022	5 588 218	1 432 076	137 591	3 556 558	83 276	22 321	10 820 041
Coût aidé € HT - 2023	5 971 444	1 849 803	108 222	3 694 969	30 785	-	11 655 223

Coût aidé HT 2022

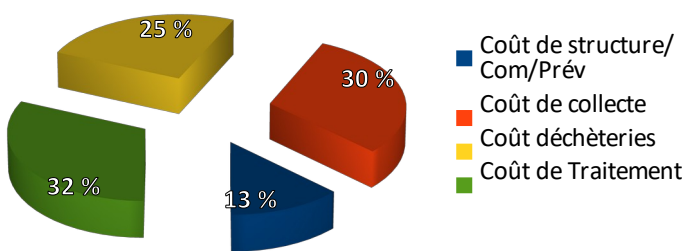


Coût aidés HT 2023

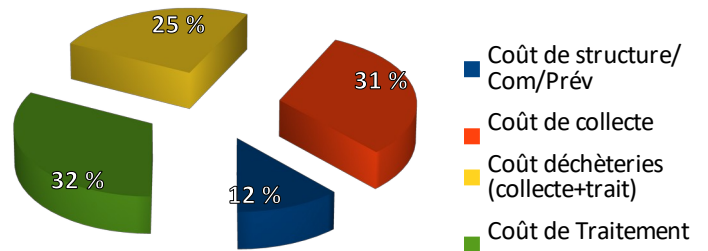


La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à diminuer la production et à inciter les usagers vers plus de tri et de valorisation.

Répartition des Coûts 2022



Répartition des Coûts 2023



La part que représente le traitement des déchets est la plus importante, cela est notamment dû à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP), et aux coûts des différentes filières de traitement comme le Combustible Solide de Récupération par exemple.

Coûts des différents flux ramenés à la tonne.

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé € HT / T - 2019	298	208	46	163	589	-9	204
Coût aidé € HT / T - 2020	289	315	29	158	687	-4	190
Coût aidé € HT / T - 2021	291	238	31	161	676	10	204
Coût aidé € HT / T - 2022	337	238	33	198	712	73	240
Coût aidé € HT / T - 2023	370	323	27	213	302	-	269

On constate que le bilan économique est favorable aux emballages ménagers par rapport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités et fréquence de collecte. L'augmentation des coûts de traitement est la cause principale de l'évolution du coût aidé.

Coûts des différents flux ramenés par habitant

Année	OMR	EMB	Verre	Déchets des Déchèteries	Déchets des professionnels	Textiles	Total
Coût aidé € HT / hab - 2019	48,6	12,2	1,7	32,1	0,7	-0,1	95,2
Coût aidé € HT / hab - 2020	47,3	18,3	1,1	31,8	0,6	-0,01	99,0
Coût aidé € HT / hab - 2021	47,3	14,1	1,2	34,1	0,7	0,04	97,5
Coût aidé € HT / hab - 2022	53,5	13,7	1,3	34,1	0,8	0,2	103,6
Coût aidé € HT / hab - 2023	57,2	17,7	1,0	35,4	0,3	-	111,6

Évolution des coûts

Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 111,6 € par habitant en 2023, contre 103,6 € en 2022.

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxe, tous flux des collectivités mixtes à dominante rurale, entre 59 € et 179 € par habitant. Cholet Agglomération est donc dans la fourchette moyenne de ce référentiel.

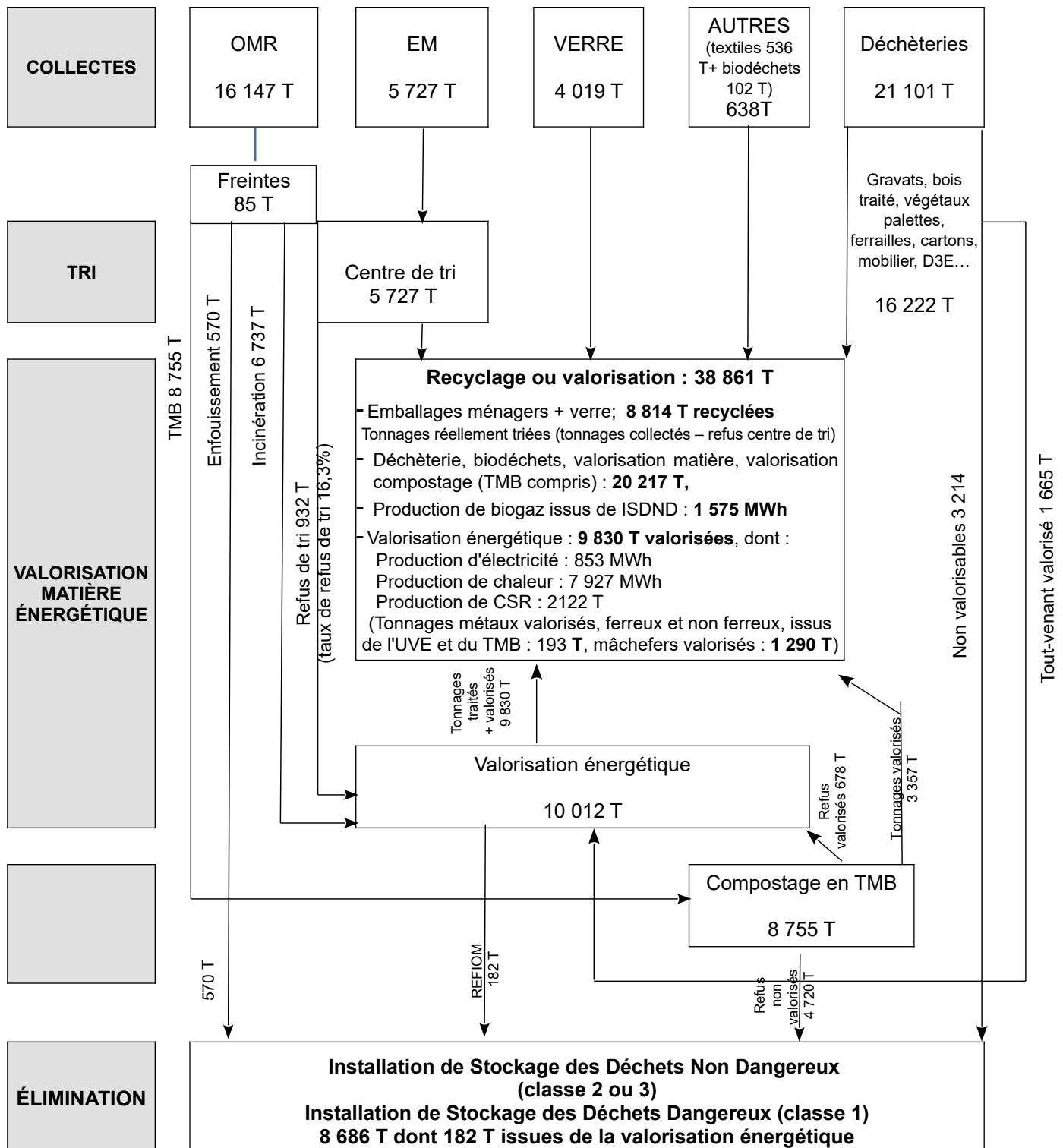
Indicateurs :

- Coût aidé tous flux confondus et pour chaque flux de déchets et analyse de leurs évolutions sur les 3 dernières années.
- Coût complet par étapes techniques tous flux confondus et pour chaque flux de déchets.

6 - Actions de solidarité

- Un partenariat existe depuis 1999 (traitement) et 1994 (déchèteries), avec Fil d'Ariane, association d'insertion, dans le cadre du marché de tri et du marché d'exploitation des déchèteries (gardiennage).
- En 2021, Cholet Agglomération a collaboré avec Émeraude Création (22) et ADAPEI (49) pour la fabrication et la fourniture de matériel nécessaire au compostage partagé (ESAT).
- Un partenariat est également développé avec Fil d'Ariane depuis 2016 pour l'éco-cyclerie et 2009 pour Emmaüs dans le cadre du réemploi (entreprises d'insertion professionnelle).
- Les prestations de broyage des déchets verts des communes et des particuliers sont réalisées via un partenariat avec les entreprises d'insertion l'Éclaircie et Fil d'Ariane (entreprises d'insertion professionnelle).
- Depuis 2012, Cholet Agglomération a signé un partenariat avec Emmaüs pour organiser une collecte des D3E auprès des habitants des communes rurales une fois par an. La collecte et le traitement de ces déchets sont entièrement pris en charge par Emmaüs. La revente auprès d'Éco-système leur assure des recettes.
- Les espaces verts de toutes les déchèteries et éco-points sont entretenus par l'entreprise d'insertion Acta Qualéa (ESAT) depuis 2018.

DÉCHETS DES MÉNAGES ET DÉCHETS ASSIMILÉS – ANNÉE 2023
47 632 TONNES



Pour l'année 2023 le taux de valorisation (recyclage, compostage, valorisation matière et valorisation énergétique, freintes) atteint 81,76 % (contre 80,21 % en 2022).